

BREVET PROFESSIONNEL
RESPONSABLE DE CHANTIERS FORESTIERS

DATE DE LA FORMATION : du 12/09/2022 au 01/09/2023

- est une formation de niveau IV
- elle forme des futurs chefs d'équipe ou des entrepreneurs de travaux forestiers

Au cours de la formation, les stagiaires de la formation professionnelle pourront aussi passer le diplôme de BPA Travaux Forestiers «Travaux de bûcheronnage »

Cette formation est financée par le Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire et le Fonds Social européen. C'est une formation rémunérée soit par le Pôle Emploi, soit la Région Centre-Val de Loire (via DOCAPOST).

A – PUBLIC CONCERNE

Dans tous les cas, il faut être sorti du système scolaire. Trois possibilités vous sont offertes :

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous devez justifier d'une activité professionnelle d'au moins 1 an consécutif (ou non) dans le domaine forestier ou 3 ans dans tous autres domaines.
- Vous étiez chef d'entreprise et avez cessé votre activité depuis moins de 3 ans.

Sur fonds privés, il est possible de suivre certains modules (nous contacter pour une étude personnalisée en fonction de votre OPCO).

- Vous possédez un diplôme du Niveau IV (niveau Bac)

L'effectif est de 10 stagiaires par session.

B – LE CONTENU DE LA FORMATION

Les cours sont communs aux 2 diplômes. Le niveau d'exigence est différent en fonction du diplôme. La formation est organisée en alternance. Soit :

31 semaines au centre de formation soit 1200 heures

18 semaines de stage en entreprise soit 609 heures

Elle est validée

par le diplôme BPA obtenu par 8 Unités
Capitalisables Nationales et 2 Unités
Capitalisables Régionales

par le diplôme BP obtenu par 9 Unités
Capitalisables Nationales et 2 Unités
Capitalisables Régionales

« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et par l'Union européenne.

L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen »



L'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous.

« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

BPA Travaux Forestiers	
UCG 1	Français
	Mathématiques
	Informatique
UCG 2	Législation
	Gestion
UCG 3	Gestion durable
	Sécurité
	Ecologie
UCO 1	Botanique
	Sylviculture
	Technique Forestière
UCO 2	Mécanique
UCS 1	Travaux Pratiques Bûcheronnage + Sylviculture
UCS 2	
UCS3	
UCARE 1	S.S.T.
UCARE 2	Cynégétique

BP Responsable des Chantiers Forestiers	
UCG 1	Communication
	Français
	Mathématiques
UCG 2	Informatique
	Développement durable
UCP 1	Projet Professionnel : création d'entreprise ou emploi salarié
UCP 2	Gestion d'entreprise
UCP 3	Gestion de chantier forestier
UCP 4	Biologie Végétale
	Pédologie
UCP 5	Climatologie
	Sylviculture
UCP 6	Mécanique 2T et 4T
UCT 1	Travaux Sylvicoles
UCT 2	Exploitation Forestière
UCARE 1	S.S.T.
UCARE 2	Aménagement touristique et Cynégétique

Tous les stagiaires passent le diplôme BPA et le diplôme du BP.

Au vu des parcours, des Validations des Acquis Académiques (VAA) sont appliquées.

C - LA REMUNERATION ET LE COUT DE LA FORMATION

La formation est organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire, de l'Union européenne. L'europe s'engage en région Centre – Val de Loire avec le Fonds Social Européen – et l'Etat dans le cadre du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences. La formation est financée par le Conseil Régional Centre-Val de Loire. Le coût pour le stagiaire est de 0 €.

REMUNERATION :

- ◆ Cas des stagiaires bénéficiant de l'allocation Pôle Emploi :
 - * La rémunération est basée d'après le passé professionnel dans le cadre de l'Allocation Retour à l'Emploi (A.R.E.) Consulter Pôle Emploi
- ◆ Cas des stagiaires ne bénéficiant pas de l'allocation Pôle Emploi :
 - * La rémunération prise en charge par la région Centre – Val de Loire Via DOCAPOST se calcule en fonction du nombre d'heures travaillées précédemment (selon les conditions en vigueur au moment de l'entrée en formation).

D - L'HEBERGEMENT

Le déjeuner est possible à la M.F.R. du Lochois mais l'hébergement est réservé aux scolaires. Le C.I.A.S peut proposer des adresses de logement.

E – EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (E.P.I.)

Le respect des règles de sécurité est une préoccupation permanente. Lors des activités sur un chantier, chaque stagiaire doit être obligatoirement équipé de ses E.P.I. (casque, pantalon, chaussures, veste de couleur vive et gants). Ils représentent un budget d'environ 350 €. Le premier équipement est intégré dans le financement de la formation. En cas de renouvellement, la MFR dispose d'un réseau de revendeurs permettant d'avoir des tarifs préférentiels.

F - LES CONDITIONS D'ENTREE

Le recrutement des stagiaires est organisé en journées de sélection prévues les :

28/06/2022

06/07/2022

01/09/2022

Il comprend des tests écrits de positionnement (maths et français) et un entretien oral. Les critères de recrutement sont les suivants :

- Présentation d'un projet professionnel dans le domaine du bûcheronnage ou des travaux sylvicoles,
- Aptitude physique,
- Respect de la sécurité,
- Intégration en travail de groupe,
- Aptitude à suivre une formation de niveau III ou IV

Conditions spécifiques :

Pour participer à une de ces journées de sélection, retournez-nous la fiche d'inscription qui nous permettra de vous inviter.